



Héritier on t-ils un droit de regard sur le dossier succession

Par Le floue

Bonjour,

Nous voudrions savoir pourquoi le notaire ne nous donne pas les factures qui sont ou pas payer, est les révéler bancaire que nous puissions voir par nous-même en plus il nous dis pas le montant de ces honoraires est si il sont déjà payer ou pas !,car depuis le début nous lui avons dit que nous payons ce qui reste comme factures a payer mais sans réponse de lui, Alors n'est-il pas obliger selon la lois de nous les donner ainsi de nous répondre au question poses, à l'ouverture de la succession entant que héritiers nous avons un droit de regard oui ou non. Svp pouvez-vous me dire si oui ou non Le notaire n'est -il pas obligé de nous donner les documents demander ainsi les révéler des comptes bancaires avant est apprêt le décès

Notaire quel son les honoraires ! en plus pour chaque copie demander cet vrais qu'il faut payer ? même s'il l'envoie en pièces jointe par mail ? peu ton prendre un avocat pour qu'il peut nous représenter au prêt du notaire ou un tiers personne !

Merci beaucoup pour une réponse avec nos salutations

Par florian15

Bonjour,

Effet doublon. Une réponse vous a été soumise à l'adresse de votre topic + récent.